

Formulaire de demande assimilation période d'études

Moyennant le paiement d'une cotisation de régularisation, vous pouvez faire en sorte que votre période d'études compte pour votre pension. La période assimilée vous rapporte en l'occurrence un montant de pension supplémentaire.

Attention : les années d'études assimilées ne comptent pas pour prolonger votre carrière en vue de pouvoir prendre votre pension anticipée ! En d'autres termes : ces années ne vous permettront pas de prendre votre pension plus tôt.

Afin d'obtenir l'assimilation, vous devez introduire une demande. Pour ce faire, envoyez-nous la **déclaration** ci-dessous, complétée et signée, accompagnée d'une **copie de votre diplôme**. Liantis se chargera de transmettre ces documents à l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI). L'INASTI décidera s'il y a lieu d'accorder l'assimilation. Si l'INASTI accorde l'assimilation, votre période d'études comptera pour votre pension après paiement d'une cotisation de régularisation.

CONSEIL : si vous introduisez votre demande avant le 1^{er} décembre 2020, vous pouvez bénéficier du tarif préférentiel temporaire !

prénom	nom
adresse	
code postal	commune
n° d'identification du registre national	
tél.	gsm
e-mail	

Par la présente, je soussigné(e),

prénom	nom
--------	-----

demande une assimilation de ma période d'études. Je joins à cette demande une copie de mon diplôme comme document justificatif.

date	signature
------	-----------

Vous souhaitez connaître le montant de votre pension, la date à partir de laquelle vous pouvez la prendre et l'influence de l'assimilation de votre période d'études sur ce montant ?

Le Service Pensions vous enverra automatiquement un calcul de pension. Dès que l'INASTI a décidé que votre période d'études peut être assimilée, le Service Pensions se met au travail.

Notez que dans certains cas, le Service Pensions n'effectue **pas de calcul**. C'est le cas si vous avez **exclusivement travaillé en tant qu'indépendant** ou si vous avez **moins de 57 ans**. Vous pouvez alors calculer vous-même l'impact via mypension.be. Découvrez comment effectuer la simulation plus loin dans ce document.

Si vous éprouvez des difficultés à interpréter les calculs fournis par le Service Pensions ou à effectuer la simulation par mypension.be, nous nous tenons à votre disposition pour vous conseiller.

Comment simuler le rachat d'années d'études sur mypension.be ?

1

Connectez-vous à mypension.be avec votre carte e-ID et votre code pin.



2

Cliquez sur « Racheter mes années d'études ».

Bienvenue sur mypension.be

Ma pension légale

Mon dossier

Vous trouverez ici un aperçu de tous vos échanges avec le Service Pensions, ainsi que l'état d'avancement de votre dossier. Vous pouvez également consulter vos nouveaux courriers comme votre décision de pension ou encore votre fiche fiscale.

Ma carrière pension

Consultez les données de carrière que nous utilisons pour le calcul de votre pension légale. Mentionnez d'éventuelles données manquantes.

Planifier ma pension

Quand puis-je prendre ma pension ? Quel sera le montant de ma pension ? Et si j'arrêtais de travailler plus tôt ? Calculez vous-même votre pension.

Racheter mes années d'études

Vous trouverez ici toutes les informations à propos des possibilités de rachat de vos années d'études dans le cadre du calcul du montant de votre pension.

Ma pension complémentaire

Ma pension complémentaire

En tant que salarié ou indépendant, vous pouvez vous constituer une pension complémentaire. Votre employeur peut vous le proposer ou vous pouvez en constituer une vous-même. Regardez ce qu'il en est de votre pension complémentaire.

Se constituer sa pension complémentaire soi-même

Vous êtes salarié et vous n'avez pas encore de pension complémentaire via votre employeur (ou une pension complémentaire limitée) ? Regardez ici combien vous pouvez cotiser pour la pension libre complémentaire pour les salariés (PLCS).

3

Cliquez sur « Calculez vous-même l'influence sur le montant de votre pension ».

Régularisation périodes d'études

Télécharger en PDF

Vous avez fait des études ? Saviez-vous que vous pouvez racheter ces périodes d'études afin d'augmenter le montant de votre pension ? Envie de plus d'informations ?

Lisez la suite sur www.rachetezvosetudes.be.

Calculez vous-même l'influence sur le montant de votre pension

Demander une régularisation

Je suis intéressé par la régularisation de mes périodes d'études

J'ai une question d'ordre général à propos de la régularisation des périodes d'études

Envoyer

4

Vous voyez apparaître le montant de votre pension sans période d'études à la date de votre pension anticipée (si d'application) et de votre pension légale.

Cliquez sur « Calculez un nouveau scénario » pour calculer le montant de votre pension avec une période d'études.

Date de pension la plus proche	Âge légal de la pension									
<p>Scénario</p> <ul style="list-style-type: none">Vous prolongez votre carrière actuelle et vous arrêtez de travailler le 30.04.2056.Vous ne rachetez pas de périodes d'études complémentaires.	<p>Scénario</p> <ul style="list-style-type: none">Vous prolongez votre carrière actuelle et vous arrêtez de travailler le 31.07.2058.Vous ne rachetez pas de périodes d'études complémentaires.	<p>+</p> <p>Arrêter de travailler à une autre date ? Racheter vos périodes d'études ? Consultez l'impact sur votre pension</p> <p>Calculez un nouveau scénario</p>								
<p>Votre pension</p> <p>A partir du 01.05.2056, vous recevez</p> <p>€ 1 571,69 net/mois</p> <table><tr><td>Brut total/mois</td><td>€ 1 843,51</td></tr><tr><td>Salarié</td><td>€ 1 843,51</td></tr></table>	Brut total/mois		€ 1 843,51	Salarié	€ 1 843,51	<p>Votre pension</p> <p>A partir du 01.08.2058, vous recevez</p> <p>€ 1 618,52 net/mois</p> <table><tr><td>Brut total/mois</td><td>€ 1 944,49</td></tr><tr><td>Salarié</td><td>€ 1 944,49</td></tr></table>	Brut total/mois	€ 1 944,49	Salarié	€ 1 944,49
Brut total/mois	€ 1 843,51									
Salarié	€ 1 843,51									
Brut total/mois	€ 1 944,49									
Salarié	€ 1 944,49									
<p>Plus de détails sur le calcul</p>	<p>Plus de détails sur le calcul</p>									

5.

Indiquez dans le cadre les données nécessaires concernant la date de votre pension et votre période d'études.

Calculez un nouveau scénario ✕

Quand souhaitez-vous arrêter de travailler ?

J'arrête de travailler à la fin du mois de

Mois Année

Voulez-vous racheter des périodes d'études? [Consultez l'aide pour compléter le formulaire.](#)

Non, je ne veux pas racheter mes périodes d'études
 Oui, je veux racheter mes périodes d'études

Nombre minimal d'années pour obtenir le diplôme final ? Diplôme obtenu en (année)

Calculer mon scénario

6.

Vous pouvez, à présent, comparer le montant de votre pension avec et sans période d'études. Dans le scénario « avec période d'études » se trouve le coût du rachat.

Date de pension la plus proche

Scénario

- Vous prolongez votre carrière actuelle et vous arrêtez de travailler le **30.04.2056**.
- Vous ne rachetez pas de périodes d'études complémentaires.

Votre pension

A partir du **01.05.2056**, vous recevez

€ 1 571,69 net/mois

Brut total/mois	€ 1 843,51
Salarié	€ 1 843,51

[Plus de détails sur le calcul](#)

Âge légal de la pension

Scénario

- Vous prolongez votre carrière actuelle et vous arrêtez de travailler le 31.07.2058.
- Vous ne rachetez pas de périodes d'études complémentaires.

Votre pension

A partir du **01.08.2058**, vous recevez

€ 1 618,52 net/mois

Brut total/mois	€ 1 944,49
Salarié	€ 1 944,49

[Plus de détails sur le calcul](#)

Scénario 🔍 ✕

- Vous prolongez votre carrière actuelle et vous arrêtez de travailler le **30.04.2056**.
- Pour votre pension de salarié, vous rachetez vos périodes d'études de 5 années terminées en 2014. **Vous payez € 7 803,00 pour celle-ci.**

Votre pension

A partir du **01.05.2056**, vous recevez

€ 1 625,89 net/mois

Brut total/mois	€ 1 959,62
Salarié	€ 1 959,62

[Le rachat des années d'études peut-il être moins avantageux que prévu ?](#)

CONSEIL

Une partie de la période d'études se situe avant votre 20e anniversaire ? Sachez que cette période est plus coûteuse. Veillez donc à simuler le rendement et le coût dans l'hypothèse où vous achèteriez un ou deux ans de moins que la durée totale de votre période d'études. Comparativement, cela s'avèrera souvent plus avantageux.

**Vous avez d'autres questions ?
Nos experts se feront un plaisir
de vous aider.**

**Contactez Liantis caisse
d'assurances sociales
par mail info@liantis.be
ou au 02 212 22 30.**